

CHAMPIONNAT D'EUROPE SENIOR
EPREUVES DE COUPE DU MONDE
2018
ARC A POULIES

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat d'Europe est de 6 tireurs maximum (3 femmes et 3 hommes).

EPREUVES DE SELECTION

Deux épreuves de sélection permettront de composer l'équipe de France pour le championnat d'Europe. La première épreuve sera ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2018 et de nationalité française. L'accès à la deuxième épreuve sera réservé aux archers les mieux classés de la première épreuve.

Pour être sélectionnable, chaque archer devra :

- Faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 12 mars 2018,
- Faire parvenir par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 12 mars 2018, une copie numérisée de son passeport dont la date de validité devra être supérieure au 4 novembre 2018,
- Pour les mineurs, être en possession d'une autorisation de sortie du territoire annuelle (en faire parvenir une copie à a.reculet@ffta.fr avant le 12 mars 2018),
- Pour les archers inscrits sur liste ministérielle, être à jour de sa surveillance médicale réglementaire 2018.

1^{ère} épreuve de sélection

La première épreuve de sélection se déroulera du 30 mars au 1^{er} avril 2018 à Saint Avertin selon le programme suivant :

- Journée 0 - 30/03/2018 : Possibilité d'entraînement libre de 16 h à 18 h
- Journée 1 - 31/03/2018 : 2x36 flèches + 30x3 flèches
- Journée 2 - 1/04/2018 : 2x36 flèches + Tournoi

Seuls les archers classés dans les 10 premiers seront retenus pour participer à la 2^{ème} épreuve de sélection.

La DTN saura prendre en compte d'éventuels impondérables dans l'accès à la 2^{ème} étape de sélection¹.

2^{ème} épreuve de sélection

La deuxième épreuve de sélection se déroulera du 03 au 05 août 2018 à l'INSEP selon le programme suivant :

- Journée 0 - 03/08/2018 : Possibilité d'entraînement libre de 16 h à 18 h
- Journée 1 - 04/08/2018 : 30x3 flèches + 2x36 flèches
- Journée 2 - 05/08/2018 : 2x36 flèches + Tournoi

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

¹ L'accès direct à la deuxième épreuve peut être envisagé à condition d'une raison dûment justifiée, évaluée et validée par le directeur technique national.

**PREMIERE EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC1
SHANGHAI (CHN) 24-29/04/2018**

L'équipe de France qui participera à la 1^{ère} manche de la coupe du Monde se déroulant à Shanghai du 24 au 29 avril sera :

- Composée du premier archer du classement final de la 1^{ère} épreuve de sélection à condition qu'il se soit classé dans les 3 premiers du tournoi,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la DTN, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour la 1^{ère} manche de la coupe du Monde sera effective le 03/04/2018.

Il est à noter qu'un passeport valable 6 mois après la date de retour est obligatoire pour se rendre en Chine (soit une validité jusqu'à mi-novembre 2018, minimum).

**DEUXIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC2
ANTALYA (TUR) 21-26/05/18**

L'équipe de France qui participera à la 2^{ème} manche de la coupe du Monde se déroulant à Antalya du 21 au 26 mai sera :

- Composée du ou des archers figurant dans les 10 premiers du classement provisoire de la coupe du Monde,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la DTN, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour la 2^{ème} manche de la coupe du Monde sera effective le 2/05/2018.

**TROISIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC3
SALT LAKE CITY (USA) 18 - 24/06/18**

L'équipe de France qui participera à la 3^{ème} épreuve de la coupe du Monde se déroulant à Salt Lake City du 18 au 24 juin sera :

- Composée du ou des premiers archers figurant dans les 10 premiers du classement provisoire de la coupe du Monde,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la DTN, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection définitive pour la WC3 sera effective le 29/05/18.

**QUATRIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC4
BERLIN (GER) 17 – 22/07/18**

L'équipe de France qui participera à la 4^{ème} épreuve de la coupe du Monde se déroulant à Berlin du 8 au 13 août sera :

- Composée du ou des premiers archers figurant dans les 10 premiers du classement provisoire de la coupe du Monde,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la DTN, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection définitive pour la WC4 sera effective le 3/07/18.

**CHAMPIONNAT D'EUROPE
LEGNICA (POL) 28/08/18 – 02/09/18**

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe se déroulant à Legnica du 28 août au 2 septembre sera :

- Composée du ou des archers sélectionnés pour la finale de la coupe du Monde 2018,
- Composée du premier archer du classement final de la 2^{ème} épreuve de sélection à condition qu'il se soit classé dans les 3 premiers du tournoi,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective le 06/08/18.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

PREMIERE EPREUVE DE SELECTION – 30 MARS-1 AVRIL 2018

2x36 flèches + 30x3 flèches
2x36 flèches + Tournoi

DEUXIEME EPREUVE DE SELECTION – 3-5 AOUT 2017

30x3 flèches + 2x36 flèches
2x36 flèches + Tournoi

Le coût de l'inscription pour la première épreuve de sélection s'élève à 30 euros.

La première épreuve est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2018 et de nationalité française. La deuxième épreuve est ouverte aux 10 premiers de la première épreuve.

Le règlement des deux épreuves ainsi que les modalités de classement sont identiques.

2x36 flèches

A l'issue de chaque tir de 2x36 flèches (2 séries de 6 volées de 6 flèches en 4 minutes), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage sera appliquée (nombre de 10, nombre de X).

30x3 flèches

A l'issue du tir de 30x3 flèches (30 volées de 3 flèches en 2 minutes), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte.

Tournoi

Un tournoi de matchs à élimination directe est organisé. Le tableau de matchs est établi en fonction du classement provisoire de l'épreuve de sélection considérée, c'est-à-dire à partir de la somme des scores obtenus à l'issue de l'ensemble des situations de ladite épreuve, puis du nombre de 10, puis de X. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex-aequo.

Le tournoi débute en 1/4 de finale (1^{er} vs. 8^{ème}, 2^{ème} vs. 7^{ème},...) et s'achève en finale.

A l'issue de chacune des deux épreuves de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des scores réalisés (hors situation de match). En cas d'égalité, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo seront départagés au nombre de victoires. Enfin, le score le plus élevé lors d'un 2x36 flèches, le nombre de 10 puis de X seront pris en compte pour établir un classement sans égalité.